

Date de transmission de l'acte: 05/12/2025

Date de reception de l'AR: 05/12/2025

032-200093920-DE_2025_014-DE

A G E D I



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

de VIC FEZENSAC

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française

GERS

Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 04 décembre 2025

Date de la convocation : 25/11/2025

Le jeudi 04 décembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 14

Votants :
17

Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN PIERRE DUCOQ (St Jean Poutge), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Représentés : Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac) représenté par Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran) représenté par Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont)

Excusés :

Absents : Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Madame HELENE LEON (Riguepeu)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2025_014

Objet : Délibération pour encaisser les chèques de Groupama

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical avoir reçu par courrier le 10/07/2025 un chèque de 1376.39€ de Groupama pour le remboursement du sinistre du sur le réseau d'Orange, et le 22/08/2025 un chèque de 230,00€ de Groupama pour le remboursement du sinistre du 06/08/2025, il demande l'autorisation pour pouvoir encaisser les chèques.

Après délibération, le Conseil Syndical à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'encaissement des chèques d'un montant de 230.00 € et de 1 376.39€ et dit que ces recettes seront imputées au compte 7588 – autres produits divers de gestion courante du

Date de transmission de l'acte: 05/12/2025

Date de reception de l'AR: 05/12/2025

032-200093920-DE_2025_014-DE

A G E D I

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président

Benoît DESENLIS

SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées

32190 VIC-FEZENSAC

Tél. 05.62.64.42.77

contact@siaepvic.fr

Siret : 200 093 920 00011

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ___ / ___ / 20___

et publié ou notifié

le ___ / ___ / 20___